

Syndicat de chasse du Lot 227

COMMUNE
ERPELDANGE-SUR-SÛRE

22 OCT. 2024

Secrétariat Communal

AVIS AU PUBLIC

En application de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition du produit de location de la chasse ainsi que le compte définitif de l'année d'exercice 2024/2025 du lot de chasse 227 peuvent être consultés pendant 15 jours, du 27 octobre 2024 au 10 novembre 2024 auprès du président du collège des syndics, Guillaume LINCKELS, Ingeldorf, sur rendez-vous.

Ingeldorf, le 22 octobre 2024

Le secrétaire-trésorier.

